



# Votre accueil

## ÊTRE ACCUEILLI...

Tout professionnel arrivant dans l'établissement est attendu par son encadrement, avec un temps d'accueil dédié au cours duquel il pourra lui donner les conditions nécessaires à l'exercice de son métier. Vous serez ainsi accueilli dans notre établissement par votre cadre qui saura, à partir du sommaire de ce parcours du nouvel arrivant, vous donner toutes les informations utiles pour votre prise de poste. Ce contact privilégié qui vous a remis ce livret a indiqué ses coordonnées pour vous accompagner !

## ... ET S'INFORMER !

Le nouvel arrivant est informé des moyens mis à disposition par l'établissement pour sa prise de poste, mais également pour connaître ses droits et ses obligations. Sa perception de son intégration est recherchée dans une démarche pro active : n'hésitez pas à poser des questions, et, au bout de quelques semaines, à formaliser avec votre cadre un entretien de « rapport d'étonnement » qui nous permettra d'améliorer les intégrations futures !

## CHARTRE D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil vous est proposé dans le cadre de la mise en place d'un accueil personnalisé coordonné par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Soins. À ce titre, une chartre d'accueil est en cours de rédaction.

## PARCOURS DU NOUVEL ARRIVANT

Le nouvel arrivant bénéficie d'un accompagnement institutionnel et d'un parcours de formation favorisant son intégration professionnelle et son adaptation à l'emploi dans lequel il s'engage. Ce parcours est coordonné par les services de la DRH qui peuvent vous orienter en ce qui concerne votre contrat ou la gestion de votre carrière. L'accompagnement est organisé et coordonné tout au long de votre parcours, et adapté à votre métier et à vos besoins spécifiques. À votre arrivée comme tout au long de votre carrière à l'EPSM Lille-Métropole, les professionnels de la formation continue - frais de déplacement sont à votre disposition pour toute question :



Virginie VITTU, responsable (2202)  
Laure MOREL (2212)  
Pénélope BIERVLIET (2211)



**EPSM Lille-Métropole**  
epsm-lille-metropole.fr





# Les outils

## (Où trouver l'info)

### SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le site internet de notre établissement est une mine d'informations, que vous aurez tout le loisir de consulter, mais également de partager ! Retrouvez également l'établissement et/ou le GHT de Psychiatrie du Nord - Pas-de-Calais sur les réseaux sociaux [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#), des podcasts avec [Pchit](#) et notre [Psy WebTV](#) sur Youtube : rejoignez nos communautés pour vous informer et interagir avec vos collègues ! [epsm-lille-metropole.fr](#)

### INTRANET

L'intranet, dont l'icône se situe sur votre ordinateur, vous aidera à trouver et à visualiser rapidement des informations utiles à votre exercice professionnel : procédures, notes de service, imprimés, boîtes à outils, VIDAL, annuaire, postes vacants, ...

### NEWSLETTER INTERNE

Afin de vous tenir informé des actualités de l'établissement et des événements à venir, une newsletter interne vous est envoyée mensuellement sur votre messagerie Outlook. Vous retrouverez toutes les dernières newsletters dans l'intranet /actualité des services/services/Direction Communication Culture.

### ANNUAIRE

La Direction du Système d'Information et AXIANS ont fait une migration téléphonique pour regrouper les 4 EPSM du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais sur une même solution technique afin d'offrir aux professionnels des fonctionnalités comme un annuaire commun, plus de mobilité, serveur fax. Pour joindre une structure il vous suffit d'ajouter un # avant le numéro abrégé.

### SIGLES ET ACRONYMES

La psychiatrie, une langue ! Pour cela, un guide des sigles vous sera bien utile...

### RELATIO

*La revue du GHT Psy NPdC*



Elle s'appelle « Relatio », Relatio comme relater, compte-rendu, relation... la relation n'est-elle pas au centre des pratiques de soins en psychiatrie ? Pour ce qui est de sa ligne éditoriale, Relatio se veut dans le ton d'une communication vivante et incarnée, qui fait entendre les voix des professionnels du GHT, des usagers ou encore des partenaires de la santé mentale.

[Découvrir Relatio#1 ici](#)



### INFORMATIQUE

Dans le cadre de votre activité professionnelle au sein de l'établissement, celui-ci met à votre disposition des outils informatiques.

Leurs utilisations ainsi que l'accès aux données de l'établissement sont soumis à des règles. La charte informatique, disponible sur intranet, précise ces règles. Le non respect de ces règles engage votre responsabilité.

Les accès à ces outils sont définis en fonction de votre métier et de vos missions au sein de l'établissement. Pour cela, des codes d'accès vous ont été confiés. Ils sont personnels et ne doivent pas être communiqués à un tiers. Toutes les actions réalisées avec ces codes sont tracées.

Tout professionnel nouvellement arrivé, pourvu d'un numéro de matricule, peut demander ses codes d'accès. Les mots de passe doivent être personnalisés à la première connexion.



L'application GLPI accessible via le « portail applicatif » sur votre ordinateur, vous permet d'obtenir une assistance ou de faire des demandes informatiques

# LES APPLIS MÉTIERS

En fonction de votre métier et de vos droits, vous aurez accès à certaines applications informatiques.

## M365

Outils collaboratifs (visioconférence via Teams, travail en mode projet, ...)

## Outlook

Agenda, messagerie et annuaire GHT

## CARIATIDES

Accès au dossier patient

## Intranet

Accès aux informations de l'EPSM ou en lien (VIDAL, annuaire, postes vacants, ...)

## ENNOV

Doc : gestion documentaire (accès aux procédures)  
Process : événements indésirables, situation d'agressivité, chutes, évaluation risque professionnel, RPS

## VIDAL

Ouvrage médical français rassemblant des résumés des caractéristiques du produit de médicaments

## CHRONOS

Votre outil de gestion du temps de travail !

## DATAMEAL

Gestion des régimes patients

## APM

### Hospimédia

Pour suivre l'actualité sanitaire et s'abonner aux newsletters

## EA DOC / Centre de documentation

Notre établissement dispose d'un centre de documentation professionnel spécialisé en santé mentale (psychiatrie, psychologie, médecine, santé publique, sciences humaines, psychanalyse, sociologie, soins infirmiers, thérapies, enfant, adolescent, adulte, personne âgée, législation et gestion hospitalière). Son équipe vous accompagne pour trouver l'information dont vous avez besoin.

Sur site : 8 places dédiées et Wifi, accès au fonds papier et multimédia. En ligne, le portail [www.eadoc.fr](http://www.eadoc.fr) vous permet de rechercher, réserver, d'accéder aux bouquets numériques ([Cairn.info](http:// Cairn.info), [em-premium](http:// em-premium) et [champsocial](http:// champsocial)) et aux fonds de l'EPSM des Flandres et de l'EPSM Lille-Métropole. L'adhésion au GIP ASCODOCPSY permet d'élargir l'offre documentaire. Des prêts d'ouvrages sont possibles ainsi que l'utilisation de la navette interne pour l'envoi et le retour des emprunts (sous condition d'inscription préalable).

T : 03 28 43 46 41 - C : [eadoc@ghtpsy-npdc.fr](mailto:eadoc@ghtpsy-npdc.fr) - Site : [www.eadoc.fr](http://www.eadoc.fr)

Permanence d'ouverture : lundi, mardi, vendredi : 9:00-12:00 et 14:00-16:00, autres horaires sur rendez-vous

## RGPD

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) renforce les droits des individus concernant la protection de leurs données personnelles.

Dans le cadre de son activité, l'établissement est amené à collecter et à traiter certaines de vos données personnelles. Vous pouvez à tout moment

demander l'accès aux données vous concernant, retirer votre consentement ou demander l'effacement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition sous réserve de motif légitime, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES : [PROTECTION.DONNEES@GHTPSY-NPDC.FR](mailto:PROTECTION.DONNEES@GHTPSY-NPDC.FR)**



# Les valeurs

## Soigner dans le secteur public

### SERVICE PUBLIC HOSPITALIER

Le service public hospitalier vise à « garantir à chaque citoyen dans des conditions d'égalité, quels que soient son niveau de revenu et son lieu d'habitation, l'accès à l'ensemble des biens et des services jugés fondamentaux ». Les obligations des établissements et des professionnels participant au service public hospitalier sont :

- Un accueil adapté, notamment lorsque la personne est en situation de handicap ou de précarité sociale, et un délai de prise en charge correct.
- La permanence de l'accueil et de la prise en charge, notamment dans le cadre de la permanence des soins
- L'égal accès à des activités de prévention et des soins de qualité
- L'absence de facturation de dépassements d'honoraire
- La permanence des soins médicaux  
Nous vous invitons à consulter régulièrement le [Site du Ministère des solidarités et de la Santé](#) et celui de [l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France](#).



### FPH

La fonction publique hospitalière regroupe l'ensemble des personnels des hôpitaux publics, maisons de retraite publiques et de tous les établissements publics sanitaires et sociaux. Les règles applicables sont fondées sur un statut général commun fixant les droits et obligations des fonctionnaires et sur un ensemble de règles propres à chaque fonction publique. Les statuts de la FPH sont définis par la loi n°86-33 du 9 janvier 1986. Les dispositions relatives à la FPH ne s'appliquent pas au personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes).

Les professionnels exerçant dans un établissement public de santé, peuvent être contractuels ou titulaires. Nous vous invitons à consulter [le Portail de la Fonction Publique](#), et en particulier les informations concernant [la Fonction Publique Hospitalière](#) sur lequel vous trouverez les chiffres clés, le répertoire des métiers, une FAQ...



# ÉTHIQUE

La psychiatrie est une discipline exigeante dans le domaine de l'éthique, du fait que les pratiques de nos établissements de santé concernent le psychisme humain d'une part, et d'autre part le psychisme humain lorsqu'il est troublé. Aussi, est-il important, et cela pour toutes les pratiques professionnelles, d'apprécier le degré de vulnérabilité des usagers et, dans le même temps, de considérer et garantir leur dignité.

C'est pourquoi un espace éthique en santé mentale a été créé au sein du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais, afin que les professionnels y évoquent des problématiques éthiques transversales comme par exemple : « Enjeux éthiques traversés lors de la crise sanitaire COVID-19 » « Peut-on inscrire dans le règlement intérieur l'interdiction des relations sexuelles entre patients ? », « Quelles sont les incidences de la contention dans les relations soignants-soignés ? », « Les patients peuvent-ils utiliser leur portable lors d'une hospitalisation ? ». Cet espace éthique réunit plus de 20 membres dont des représentants des usagers, des juristes et des soignants ; il est accompagné par Philippe Sanchez, Docteur en pharmacie du cabinet Socrates de Lille.

# DROITS ET OBLIGATIONS

En tant qu'agent public, fonctionnaire et ou agent contractuel dans le Service public, vous avez des droits et des obligations.



# Organisation

## LA GOUVERNANCE DES EPSM

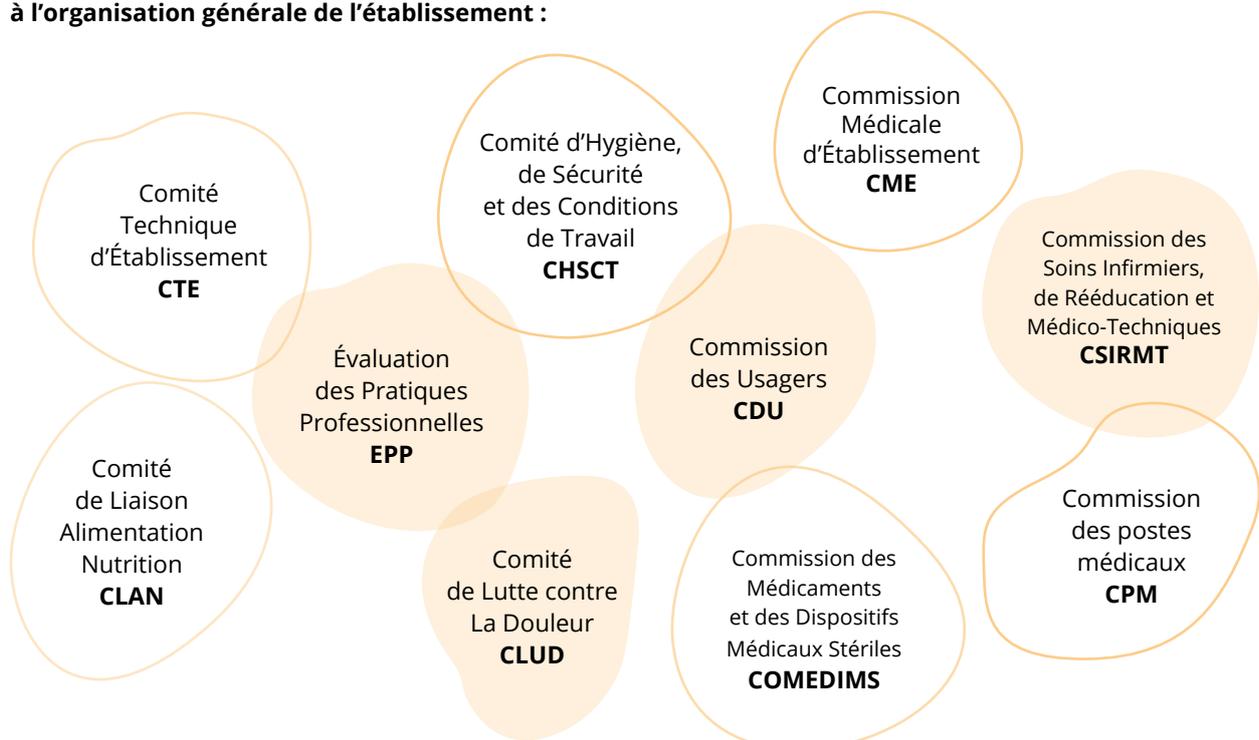
La Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009 a posé les bases d'une modernisation du fonctionnement des établissements publics de santé. Ils sont désormais dotés d'un Conseil de surveillance qui détermine les orientations stratégiques et exerce une fonction de contrôle, ainsi que d'un Directoire chargé d'adopter le projet médical et de préparer le projet d'établissement. Le Directeur de l'hôpital, Président du Directoire, assiste d'une équipe de direction, gère la conduite de l'établissement et la mise en œuvre des projets. En 2016, la mise en place des groupements hospitaliers de territoires (GHT) vient compléter la loi HPST afin de moderniser notre système de santé et de garantir l'accès aux soins de tous.

**La direction générale** conduit la politique générale de l'établissement, ordonne l'état de prévision des recettes et des dépenses, nomme les personnels non médicaux, définit l'organisation de l'établissement en pôles d'activité en se conformant au projet médical d'établissement et nomme les chefs de pôle.

**Le Conseil de Surveillance** se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

**Le Directoire** appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il s'agit d'un lieu d'échange de points de vue gestionnaires, médicaux et soignants investis du pilotage de l'établissement.

**De nombreuses commissions et sous-commissions, contribuent à l'organisation générale de l'établissement :**



# VOTRE EPSM AU SEIN DU GHT PSY

Vous êtes intégré dans un établissement public de santé mentale regroupant différentes structures : [epsm-lille-metropole.fr](http://epsm-lille-metropole.fr)  
Cet établissement fait partie du [GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais](#).

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement détermine et planifie les grands axes propres à chaque établissement sous forme d'objectifs et de programmes d'action, de mise en œuvre des objectifs nationaux. Il est composé du projet médical, du projet paramédical, du projet social, du projet de chaque direction etc.

## ORGANIGRAMME DE DIRECTION

L'[organigramme](#) de la Direction Commune est disponible sur le site de l'EPSM. Une note de service est adressée aux professionnels précisant la répartition des Directeurs référents de pôle.

## LE BILAN SOCIAL

Le bilan social reprend annuellement les chiffres clefs, indicateurs et statistiques de l'établissement dans le domaine des ressources humaines. Au travers de la diversité de nos métiers, de multiples compétences sont mises en œuvre, au quotidien, au sein de l'hôpital public. Environ 1800 professionnels travaillent à l'EPSM Lille-Métropole, recouvrant ainsi l'ensemble des métiers de la fonction publique hospitalière en psychiatrie.



# Qualité de vie au travail

## LES ACTEURS DE LA QVT

À l'EPSM Lille-Métropole, les acteurs de la qualité de vie au travail se réunissent dans le cadre de deux comités de pilotage : handicap et évaluation des risques professionnels. Le COPIL handicap regroupe la DRH, le service de santé au travail, les organisations syndicales et la Direction des Soins. Le COPIL évaluation des risques professionnels comprend en plus la Direction de la qualité et gestion des risques. Ces COPIL mettent en œuvre la politique de prévention des risques et de promotion de la qualité de vie au travail.

## LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

À l'EPSM Lille-Métropole, Santé au Travail et Prévention sont au cœur des missions de nombreux professionnels : le Service de Santé au Travail (médecin, infirmière, psychologue clinicienne, secrétaire), l'ergonome et l'assistante sociale du personnel. En lien avec la DRH, ces acteurs peuvent vous accompagner tout au long de votre carrière au sein de l'établissement.

Service Santé au Travail : 03 20 10 23 17

## LE CGOS

Le CGOS, une association loi 1901 au service de plus de 960 000 agents de la Fonction publique Hospitalière, a pour mission de mettre en œuvre et de gérer l'action sociale en faveur des agents en activité ou retraités des établissements relevant de la fonction publique hospitalière. Il est financé par une contribution de chaque établissement de la FPH. Le CGOS est présent dans les moments heureux ou difficiles de la vie des hospitaliers pour lesquels il crée, verse et développe :

- des prestations sociales : Arrivée d'un enfant, Scolarité et garde d'enfants, Mariage, Maladie, Retraite, Décès,...
- des aides remboursables (ou non) pour faire face à des contraintes ponctuelles
- des vacances, activités culturelles, sportives et de loisirs, avantages Conso,...

Le site [cgos.info](http://cgos.info) est le portail d'accès au CGOS sur internet : actualités, informations sur les prestations. Une fois votre dossier CGOS créé, vous y retrouverez votre Espace Agent.

i

### Numéros CGOS à contacter :

Au sein de l'EPSM Lille-Métropole :  
03 20 10 22 14

Numéro Régional CGOS :  
01 55 70 82 20

# VOTRE CONTACT ASSOCIATIF POUR LES LOISIRS

L'Amicale de l'EPSM Lille-Métropole a été créée en 1982 par des agents du Centre Hospitalier Spécialisé de l'époque et des retraités de l'établissement. Cette association de loi 1901 a pour objectif de proposer des prestations, des événements ou des sorties à caractère social. Des permanences se tiennent de manière hebdomadaire et vous pouvez prendre contact avec l'Association Sportive et Culturelle (ASCP) du personnel au 03 20 10 22 85 ou par le biais de cette adresse mail [ascp@epsm-lm.fr](mailto:ascp@epsm-lm.fr)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est intégré dans la démarche institutionnelle de l'EPSM Lille-Métropole depuis 2009. La Direction Patrimoine, Travaux et Sécurité (DPTS) coordonne la démarche au travers d'un Comité de Pilotage développement durable. De nombreuses actions sont mise en place : recyclage, suivi énergétique, politique en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, implantation de ruches, éco-pâturage... De plus, au sein de chaque pôle, secteur ou direction, des ambassadeurs développement durable favorisent et suggèrent des pistes de réflexion et valorisent les initiatives existantes. Depuis 2021, l'EPSM Lille-Métropole participe, dans le cadre du plan régional santé environnement, au projet territorial ARS Hauts-de-France visant à réduire les impacts en santé environnementale liés aux soins.

Contact : DPTS - 03 20 10 21 02



## POLITIQUE HANDICAP

L'établissement s'inscrit dans une politique handicap à destination de ses professionnels.

Elle est renforcée par un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Elle offre aux professionnels en situation de handicap ou de restrictions d'aptitudes différentes possibilités d'aides : études ergonomiques, participation au financement de prothèses auditives, d'équipements informatiques, de mobiliers, de formations de reconversion,...

Vous pouvez vous orienter vers le médecin du travail ou les 2 référentes handicap de l'établissement, l'assistante sociale du personnel 03 20 10 20 62 (Service Santé au travail) et la psychologue du travail 03 20 10 2004 (Direction des ressources humaines).

# Organigramme

## Chefs de Pôle et Cadres supérieurs de santé

59G 07	D <sup>r</sup> Thierry Piquet (intérim)	Nicole Davigny	
59G 09	59G 10	D <sup>r</sup> Françoise Cleenerwerck	Camille Fievet
59G 16	59G 17	D <sup>r</sup> Nicolas Lalaux	Jean-Luc Madoux
59G 18	D <sup>r</sup> Nadia Baba	Pascal Bourgeois	
59I 03	D <sup>r</sup> Nadia Baba	Robert Joignant	
59G 19	D <sup>r</sup> Mathieu Caudron	Nathalie Lardeur	
59G 20	D <sup>r</sup> Edvick Elia	Maryvonne Decroix	
59G 21	D <sup>r</sup> Laurent Defromont	Géry Kruhelski	



**EPSM Lille-Métropole**  
epsm-lille-metropole.fr



# a-z

# Sigles et acronymes

<b>A</b>	<b>AAH</b> Allocation Adulte Handicapé	<b>ADAPEI</b> Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales	<b>ADELI</b> Numéro d'identification des professionnels	<b>AES</b> Accident d'exposition au sang	<b>AFEJI</b> Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle	<b>AFT</b> Accueil Familial Thérapeutique	<b>AHNAC</b> Association Hospitalière Nord-Artois Clinique	<b>ALD</b> Affection de Longue Durée	<b>AMP</b> Aide Médico-Psychologique	<b>ANAP</b> Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux	<b>ANFH</b> Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier	<b>APAJH</b> Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	<b>APEI</b> Associations de Parents et amis de l'Enfance Inadaptée	<b>APM</b> Agence de Presse Médicale	<b>ARS</b> Agence Régionale de Santé	<b>AS</b> Aide-Soignant	<b>ASE</b> Assistant Socio-Educatif ou Aide Sociale à l'Enfance	<b>ASH</b> Agent de Service Hospitalier	<b>ASV</b> Ateliers Santé Ville	<b>ATEM</b> Appartement Thérapeutique Extra Muros	<b>COSTRAT</b> Comité Stratégique	<b>CPA</b> Cessation Progressive d'Activité	<b>CPAM</b> Caisse Primaire d'Assurance Maladie	<b>CPOM</b> Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens	<b>CPT</b> Communauté Psychiatrique de Territoire	<b>CRA</b> Centre Ressources Autisme	<b>CRDS</b> Contribution au Remboursement de la Dette Sociale	<b>CREAI</b> Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	<b>CREHPSY</b> Centre de Ressources Handicap PSYchique	<b>CRISAYS</b> Centre de ressources interdisciplinaire pour le suivi des auteurs de violence sexuelle	<b>CRSA</b> Commission régionale de la santé et de l'autonomie	<b>CRUQPC</b> Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge	<b>CS</b> Conseil de Surveillance ou Cadre de santé	<b>CSAPA</b> Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	<b>CSG</b> Contribution Sociale Généralisée	<b>CSIRMT</b> Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique	<b>CSM</b> Centre de Santé Mentale	<b>CSP</b> Code de la Santé Publique	<b>CSS</b> Cadre Supérieur de Santé	<b>CTE</b> Comité Technique d'Établissement	<b>CTS</b> Conseil Territorial de Santé	<b>CUD</b> Communauté Urbaine de Dunkerque	<b>CPF</b> Compte Personnel Formation																																
<b>B</b>	<b>BAO</b> Bureau d'Accueil et d'Orientation	<b>BIO</b> Bureau d'Information et d'Orientation	<b>BO</b> Bulletin Officiel																																																																								
<b>C</b>	<b>CA</b> Congés Annuels	<b>CAC</b> Centre d'Accueil et de Crise	<b>CADA</b> Commission d'Accès aux Documents Administratifs	<b>CAMSP</b> Centre d'Action Médico-Social Précoce	<b>CAP</b> Centre d'Accueil Permanent	<b>CAPD</b> Commissions Administratives Paritaires Départementales	<b>CAPL</b> Commissions Administratives Paritaires Locales	<b>CARDO</b> Centre d'Accueil de Régulation et d'Orientation	<b>CARSAT</b> Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	<b>CATTP</b> Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	<b>CCAP</b> Cahier des Clauses Administratives Particulières	<b>CCAS</b> Centre Communal d'Action Sociale	<b>CCFI</b> Communauté de Communes Flandre Intérieure	<b>CCFL</b> Communauté de Communes Flandre Lys	<b>CCHF</b> Communauté de Communes des Hauts de Flandre	<b>CCOMS</b> Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale	<b>CDAPH</b> Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	<b>CDSP</b> Commission Départementale des Soins Psychiatriques	<b>CDU</b> Commission des Usagers	<b>CEFL</b> Centre d'Entretiens Familiaux du Littoral	<b>CET</b> Compte Epargne Temps	<b>CFA</b> Congé de Fin d'Activité	<b>CFDT</b> Confédération Française Démocratique du Travail	<b>CFP</b> Congé de Formation Professionnelle	<b>CGOS</b> Comité de Gestion des Œuvres Sociales	<b>CGT</b> Confédération Générale du Travail	<b>CH</b> Centre Hospitalier	<b>CHA</b> Centre Hospitalier d'Armentières	<b>CHD</b> Centre Hospitalier de Dunkerque	<b>CHRS</b> Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	<b>CHS</b> Centre Hospitalier Spécialisé (dénomination de 1972 à 1991)	<b>CHSCT</b> Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	<b>CHU</b> Centre Hospitalier Universitaire	<b>CIAC</b> Centre Intersectoriel d'Accueil et de Crise	<b>CLAN</b> Comité de Liaison Alimentation Nutrition	<b>CLD</b> Congé de Longue Durée	<b>CLIN</b> Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales	<b>CLM</b> Congé de Longue Maladie	<b>CLSM</b> Conseil Local de Santé Mentale	<b>CLUD</b> Comité de Lutte contre la Douleur	<b>CMAO</b> Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation (le 115)	<b>CME</b> Commission Médicale d'Établissement	<b>CMMF</b> Centre Médical des Monts de Flandre	<b>CMMR</b> Centre de la Mémoire de Ressources et de Recherches	<b>CMP</b> Centre Médico-Psychologique	<b>CMPP</b> Centre Médico-Psycho-Pédagogique	<b>CMU</b> Couverture Maladie Universelle	<b>CNIL</b> Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	<b>CNRACL</b> Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	<b>CNR-MAJ</b> Centre National de Référence pour les Malades Alzheimer Jeunes	<b>CN2R</b> Centre National de Ressources et de Résilience	<b>COM</b> Contrat d'Objectifs et de Moyens	<b>DAF</b> Direction des Affaires Financières	<b>DAMRHS</b> Direction des Affaires Médicales, des Ressources Humaines et des Relations Sociales	<b>DCC</b> Direction de la Communication et de la Culture	<b>DD</b> Développement Durable	<b>DDCS</b> Direction Départementale de la Cohésion Sociale	<b>DDS</b> Direction des Soins	<b>DFA</b> Direction de la Fonction Achats	<b>DG</b> Direction Générale	<b>DGOS</b> Direction Générale de l'Offre de Soins	<b>DIAD</b> Dispositif d'Intervention A Domicile	<b>DIF</b> Direction des Instituts de Formation	<b>DIRM</b> Département d'Information et de Recherche Médicale	<b>DISPAU</b> Equipe Mobile de Soins Post-Aigus	<b>DM</b> Dispositifs Médicaux	<b>DPHL</b> Direction des Prestations Hôtelières et Logistiques	<b>DQGDR</b> Direction de la Qualité et Gestion des Risques	<b>DRAC</b> Direction Régionale des Affaires Culturelles	<b>DRU</b> Direction des Relations avec les Usagers	<b>DS</b> Direction des Soins	<b>DSI</b> Direction du Système d'Information	<b>DSMS</b> Direction des Structures Médico-Sociales	<b>DSP</b> Dispositif de Soins Partagés	<b>DPTS</b> Direction du Patrimoine, des Travaux et de la Sécurité
<b>E</b>	<b>EDAP</b> Equipe Diagnostic Autisme de Proximité	<b>EHPAD</b> Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendants	<b>EIM</b> Effets Indésirables des Médicaments	<b>EHLA</b> Equipe Mobile d'Alcoologie	<b>EMGP</b> Equipe Mobile de Géronto-Psychiatrie	<b>EMIP</b> Equipe Mobile Intervention Psychiatrique	<b>EMP</b> Equipe Mobile de Psychiatrie	<b>EMPA</b> Equipe Mobile Prioritaire pour Adolescents 0/16 ans	<b>EMPSA7</b> Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Agé	<b>EMPP</b> Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	<b>EMPP7</b> Equipe Mobile de Psychiatrie Périnatale	<b>EMPPAS</b> Equipe Mobile Psychiatrique de Prévention et d'Accès aux Soins	<b>EMPSID</b> Equipe Mobile Psychiatrique de Soins Intensifs à Domicile	<b>EMR7</b> Equipe Mobile de Réhabilitation	<b>EMRIC</b> Equipe Mobile de Réhabilitation et d'Insertion dans la Cité	<b>EMSAP</b> Equipe Mobile de Soins Ambulatoires Personnalisés	<b>EMSIAD</b> Equipe Mobile de Soins Intensifs A Domicile	<b>EN</b> Education Nationale	<b>EPCI</b> Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>EPDSAE</b> Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education	<b>EPS</b> Etablissement Public de Santé	<b>EPSM</b> Etablissement Public de Santé Mentale	<b>ERE</b> Espace de Réflexion Ethique	<b>ESAT</b> Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ex Centre d'aide par le travail CAT)	<b>ESL</b> Espace Santé du Littoral	<b>ESMS</b> Etablissement et Service Médico-Sociaux	<b>ESPIC</b> Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif	<b>ESSMS</b> Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux	<b>ETP</b> Equivalent Temps Plein ou Education Thérapeutique du Patient																																														

**F** **F2RSM PSY** Fédération Régionale de Recherche en psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France  
**FAM** Foyer d'accueil Médicalisé  
**FAS** Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex FNARS)  
**FC** Formation Continue  
**FEI** Fiche d'Évènement Indésirable  
**FHF** Fédération Hospitalière de France  
**FIR** Fonds d'Intervention Régional  
**FIR (temps)** Formation - Information - Recherche des psychologues  
**FMESPP** Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés  
**FNAPSY** Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie  
**FO** Force Ouvrière  
**FPE** Fonction Publique de l'Etat  
**FPH** Fonction Publique Hospitalière  
**FPT** Fonction Publique Territoriale  
**FV** Foyer de Vie

**G** **GCS** Groupement de Coopération Sanitaire  
**GCSMS** Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale  
**GEM** Groupe d'Entraide Mutuelle  
**GF** Groupe Focal  
**GHT** Groupement Hospitalier de Territoire

**H** **HAD** Hospitalisation A Domicile  
**HAS** Haute Autorité de Santé  
**HDF** Hauts de France  
**HDJ/HJ** Hôpital de Jour  
**HDS** Hôpital de Semaine  
**HP** Hôpital Psychiatrique (dénomination de 1937 à 1972)  
**HP** Hors Période

**I** **IDE** Infirmier Diplômé d'Etat  
**IFAS** Institut de Formation des Aides Soignants  
**IFCS** Institut de Formation des Cadres de Santé  
**IFSI** Institut de Formation en Soins Infirmiers  
**IME** Institut Médico-Educatif  
**IRCANTEC** Institution de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques  
**ITEP** Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

**J** **JO** Journal Officiel

**M** **MAIA** Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie  
**MAS** Maison d'Accueil Spécialisée  
**MCO** Médecine Chirurgie Obstétrique  
**MDA** Maison Des Adolescents  
**MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées (ex - COTOREP, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel)  
**MDS** Maison Départementale des Solidarités  
**MEL** Métropole Européenne de Lille  
**MGAS** Mutuelle Générale des Affaires Sociales  
**MNH** Mutuelle Nationale des Hospitaliers  
**MNT** Mutuelle Nationale Territoriale

**N** **NBI** Nouvelle Bonification Indiciaire  
**NOEMI** Equipe Mobile de Réhabilitation  
**NPDC** Nord - Pas-de-Calais

**O** **OMS** Organisation Mondiale de la Santé  
**ONDAM** Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie  
**OPQ** Ouvrier Professionnel Qualifié  
**OPS** Ouvrier Professionnel Spécialisé

**P** **PASS** Permanence d'Accès aux Soins de Santé  
**PCO** Plateforme de Coordination et d'Orientation  
**PCPE** Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées  
**PECH** Prime d'Engagement dans la Carrière Hospitalière  
**PH** Praticien Hospitalier  
**PJJ** Protection Judiciaire de la Jeunesse  
**PMP** Projet Médical Partagé  
**PMSI** Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information  
**PPCR** Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations  
**PPH** Préparateur en Pharmacie Hospitalière  
**PPH** Pastorale des Personnes Handicapées  
**PRAPS** Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins  
**PRS** Projet Régional de Santé  
**PTSM** Projet Territorial de Santé Mentale

**Q** **QVT** Qualité de Vie au Travail

**R** **RAFT** Retraite additionnelle de la fonction publique  
**RAPT** Réponse Accompagnée Pour Tous  
**RBM** Résidence Berthe Morisot  
**RH** Repos Hebdomadaire  
**RIMP** Recueil d'Information Médicalisé en Psychiatrie  
**RPPS** Répertoire Partagé des Professionnels de Santé  
**RPS** Risque Psycho Sociaux  
**RPSM** Réseau Précarité Santé Mentale  
**RRL** Résidence Reuze Lied

**S** **SAAS** Structure Alternative d'Accueil Spécialisée  
**SAD** Service d'Aide à Domicile  
**SAE** Statistique Annuelle des Etablissements de santé  
**SAMSAH** Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés  
**SAMU** Service d'Aide Médicale d'Urgence  
**SAS** Service d'Action Sociale  
**SAU** Service d'Accueil des Urgences  
**SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
**SCEN** Service Central d'Entretien et de Nettoyage  
**SDF** Sans Domicile Fixe  
**SDRE** Soins sur Décision du Représentant de l'Etat (ex HO Hospitalisation d'Office)  
**SDRE 398** Soins Psychiatriques des Personnes Détenues (ex HO D398)  
**SESSAD** Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile  
**SIH** Syndicat interhospitalier  
**SL** Soins libres (ex HL Hospitalisation libre)  
**SMH** Société Mutualiste Hospitalière  
**SMPP** Service Médico Psychologique de Proximité  
**SMPR** Service Médico-Psychologique Régional  
**SMUR** Service Mobile d'Urgence et de Réanimation  
**SPDT** Soins Psychiatriques sur Demande d'un Tiers (ex HDT Hospitalisation sur demande d'un tiers)  
**SPDTU** Soins Psychiatriques sur Demande d'un Tiers en Urgence  
**SPIP** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
**SPPI** Soins Psychiatrique Péril Iminent  
**SROS** Schéma Régional d'Organisation Sanitaire  
**SSIAD** Service de Soins Infirmiers A Domicile  
**SUD** Solidaires Unitaires Démocratiques

**T** **T2A** Tarification A l'Activité  
**TA** Tribunal Administratif  
**TED** Troubles Envahissants du Développement  
**TSH** Technicien Supérieur Hospitalier  
**TS** Tentative de Suicide

**U** **UAO** Unité d'Accueil et d'Orientation  
**UAS** Unité d'Accompagnement et de Soutien  
**UCC** Unité Cognitive-Comportementale  
**UCSA** Unité de Consultations de Soins Ambulatoires  
**UETA** Unité d'Evaluation des Troubles de l'Apprentissage  
**UF** Unité Fonctionnelle  
**UGEAM** Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie  
**UHSA** Unité Hospitalière Spécialement Aménagée  
**UMD** Unité pour Malade Difficile  
**UNAFAM** Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques  
**UNAPEI** Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (ex. Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)  
**UNSA** Union Nationale des Syndicats Autonomes  
**UPG** Unité de Psychiatrie Générale  
**URIOPSS** Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux  
**URPS-ML** Union Régionale des Professions de Santé-Médecins Libéraux  
**USIV** Unité de Soins Intégrée dans la Ville

**V** **VAD** Visite A Domicile  
**VAE** Validation des Acquis de l'Expérience